

L'Election Senatoriale du Nord

Proclamation de foi de M. Daniel Vincent

Candidat de Concentration Republique

(Suite. — Voir le numéro du « Journal de Roubaix » d'hier.)

Nous avons publié hier, la première partie de la profession de foi adressée, par M. Daniel Vincent, aux délégués sénatoriaux du Nord; voici la fin :

Au cours des tractations d'ordre de diplomatie commerciale que j'ai été appelé à conduire comme membre du Gouvernement, j'ai toujours considéré dans les négociations relatives aux valeurs d'échanges, que l'Agriculture est notre industrie nationale.

Avant de, d'autre part, à diriger les études relatives aux nouveaux tarifs douaniers, en accord avec les Commissions des douanes de la Chambre et du Sénat, j'ai mis tous mes efforts à concilier, dans une sage et juste mesure, les intérêts non contraires mais réciproques et solidaires, de l'industrie et du commerce, d'une part, de l'agriculture d'autre part, nous devons poursuivre, dans les proportions nécessaires, une intensité de production qui rendra le pays maître de sa vie économique intérieure, le libérera des apports étrangers et contribuera ainsi normalement à un abaissement progressif du coût de la vie.

De cette même stabilité monétaire, consécutive à la stabilité gouvernementale, résulteront des solutions impatiemment attendues par nos régions envahies, par les victimes de la guerre et par ceux qui espèrent à bref délai, les justes améliorations sociales dues à une démocratie qui, toute entière, s'est donnée à la défense du pays.

Liquidation intégrale et définitive des dommages de guerre, surtout en ce qui concerne les petits sinistrés et les établissements publics.

Conditionnement des pensions des Mutuels, des Veuves, des Orphelins, en relation avec le taux de l'existence; réalisation des vœux émis par les grandes Associations d'anciens Combattants et de Prisonniers de guerre;

Mise en œuvre rapide du vaste projet de loi sur les assurances sociales que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre en 1923, que j'ai fait voter par elle en 1924, que j'ai porté ensuite sur le bureau du Sénat.

Telles ont été mes préoccupations de réformation et de justice que je n'ai pu réaliser sans une sécurité financière définitivement acquise.

Vous m'y voyez formellement attaché.

Pour l'avenir, comme je l'ai dit au Congrès d'Annoey, comme je l'ai répété dans les diverses réunions que j'ai été appelé, je mets dans mes constantes préoccupations l'organisation défensive de notre frontière du Nord.

Le 13 mars 1914, quatre mois avant la guerre, j'appelaï l'attention du Gouvernement d'alors, à la Chambre, sur l'insécurité de notre situation.

Avec les services militaires les plus réputés, je signalais le défaut de garantie ou nous nous trouvions, l'immense dommage que l'invasion porterait à notre région et au pays et je disais : la Meuse franchie par l'ennemi, les combats se dérouleront dans les plaines des grandes rencontres classiques de notre histoire et, les vallées de l'Oise et de l'Escaut ouvertes, « Maubeuge serait comme un fort sur un terrain sans une grande masse d'invasion ».

Confiants dans les efforts de la Société des Nations, décidés à soutenir avec une foi active l'organisation de la paix internationale, il n'en importe pas moins, d'accord avec la Belgique, de parler à toute nouvelle éventualité possible à cet égard.

Nous ne voulons pas être exposés à rebâtir le Nord tous les 50 ans.

C'est pourquoi, soit à la Chambre, soit au Sénat, si vous ne faites l'honneur de m'y envoyer, mon souci sera de vous mes études et ma passion d'homme du Nord à la sécurité de notre territoire.

Nous avons ainsi, dans l'engagement des devoirs à remplir, une tâche difficile, qui ne dépasse cependant pas notre volonté de l'accomplir et à laquelle il importe de préparer les jeunes générations françaises.

Elles sauront y répondre si la Nation se préoccupe activement de leur éducation, de leur culture, du développement à donner dans notre pays, dont c'est la force devant le monde, à toutes les puissances de rayonnement de l'esprit.

La France vit de son équilibre économique, de l'harmonie de son labeur. Elle vit aussi de la force de propagande de sa pensée essentiellement pacifique et humaine.

Dans la plus humble école comme dans les plus hauts établissements scientifiques s'élaborent sa richesse intellectuelle et morale. C'est pourquoi, fils reconnaissant de l'école primaire comme de l'Université, m'attachant aux perfectionnements continus de nos établissements et de nos méthodes d'enseignement, j'attribue la plus grande valeur au maintien et à la défense des humanités classiques qui nourrissent en nous le sens de la raison, de la mesure et de la justice, et je suis avec ceux qui veulent armer de tous les moyens matériels les Universités et les Instituts, non seulement du patrimoine intellectuel mais de la force productive de notre pays.

Telles sont, Messieurs les délégués, les

liens essentiels de l'action que je crois avoir conduite jusqu'ici, soit au Parlement, soit au Gouvernement, en m'efforçant de justifier la confiance dont j'ai été honoré en 1910 et en 1914 par les électeurs de l'arrondissement d'Arvesnes, par les électeurs du Nord tout entier en 1919 et en 1924.

Une lettre de M. Delesalle à « La Dépêche »

M. Charles Delesalle, député du Nord, adresse à « La Dépêche », la lettre suivante, que nous publions à titre documentaire :

Lille, le 24 Mai 1927.

M. LANGELAIS, directeur de La Dépêche, Vous saluez à rappeler souvent les vers du fabuliste :

« Je suis oiseau, voyez mes ailes; Je suis oiseau, vivent les ailes ! »

A la veille des élections sénatoriales, qu'il me soit permis de répondre aux critiques que, d'une plume toujours bienveillante et aimable, ne cessent d'écrire, enfin confondues, et le distingué directeur de La Dépêche et l'un des chefs les plus écoutés de l'Entente, à l'adresse de ceux qui furent, le 12 Décembre, les bons et loyaux alliés de vos amis.

Je ne trahirai le secret de personne en affirmant que mes collègues de l'Entente estimaient, il y a quelques jours encore, nécessaire d'assurer sur le nom de Daniel Vincent, la concentration de tous les républicains contre le danger révolutionnaire.

Deux solutions s'offraient à vous : ou bien reconnaître la nécessité d'élargir vers la gauche les frontières de cette grande famille qui n'entend chercher que dans l'ordre et la liberté le progrès social impatiemment attendu par le monde du travail, ou bien vouloir, dans un splendide isolement, rassembler vos forces éparpillées dans les bataillons des partis voisins.

Cette première solution seule a permis à notre distingué président, M. Millof, d'arracher de haute lutte l'Hôtel de Ville de Valenciennes des mains socialistes et communistes fraternellement unies.

Les premiers, nous avons regretté que Daniel Vincent n'ait pas combattu à nos côtés aux élections législatives dernières, mais la vie n'est pas faite des ressentiments du passé; seul l'avenir doit nous guider.

Présenté au collège sénatorial par l'unanimité des délégués républicains de l'arrondissement d'Arvesnes réunis en congrès à Annoey, la candidature de M. Daniel Vincent fut soumise à l'agrément du parti républicain du Nord.

Avant même que celui-ci, cherchant encore un terrain de conciliation, n'ait statué, l'Entente prenait position en présentant la candidature de M. Nicolle.

A tous les républicains de bon sens, celle-ci ne peut apparaître que comme une candidature de division. Nombreux sont vos amis qui nous ont fait savoir. Ce n'est pas en présentant toujours la division et en écartant d'un angle sec les alliés de la veille, qu'on arrivera à créer dans ce département un grand parti d'union.

Tant de bel entre-t-il dans l'âme des députés ! Mon père n'avait cessé de prêcher cette union pendant les quinze années qu'il eut l'honneur de présider aux destinées de la ville. Malgré l'échec momentané de nos efforts, je continuerai dans cette voie, persuadé que la concentration des bonnes volontés n'est possible que sur le terrain solide des réformes sociales.

Entre M. Nicolle, qui ne souhaite l'application de la loi sur les assurances sociales que dans un avenir rapproché, et M. Daniel Vincent, qui a pris l'initiative de son dépôt sur le bureau de la Chambre et l'a fait voter par elle, la route du parti républicain du Nord est nettement tracée.

A tous ceux qui lui font confiance, il dit : concentrez vos efforts sur le nom de Daniel Vincent.

Veillez agréer, etc., CHARLES DELESALLE, député du Nord.

LES DELEGUES SENATORIAUX DE CAMBRAI ET SES CANTONS ACCLAMENT LA CANDIDATURE DE M. DANIEL VINCENT

Sous la présidence de M. Bersez, sénateur, un grand nombre de délégués de l'arrondissement de Cambrai se sont réunis à la Mairie de Cambrai.

Après qu'il eut proposé l'envoi d'une adresse de sympathie à M. Léon Pasqual, M. le sénateur Bersez fit l'éloge du candidat, M. Daniel Vincent et demanda aux républicains d'accorder leur confiance à l'ancien ministre.

M. Daniel Vincent prend ensuite la parole et déclare se présenter candidat de l'arrondissement d'Arvesnes. Il passe ensuite en revue les principaux points de sa ligne de conduite : « En 1924, dit-il, j'ai fait voter en dix jours le projet de loi sur les Assurances sociales. Je veux porter sans délai la question au Sénat ».

Après un bref retour financier, le candidat déclare que la stabilisation financière est le corollaire de la stabilité politique et qu'il ne faut pas, par conséquent, changer de gouvernement.

Opposé à la lutte des classes, M. Daniel Vincent déclare qu'il faut, au contraire, travailler à quelques mots de M. Garin, qui applaudit à la candidature de M. Daniel Vincent, un ordre du jour acclamant cette candidature est voté.

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU SCRUTIN

Le scrutin sera ouvert le dimanche 29 mai, à 8 heures, dans la grande salle des fêtes de la Préfecture.

Il sera formé un bureau central et dix

bureaux de vote, possédant chacun un isolateur. Le bureau central sera présidé par M. Fortcart, vice-président du Tribunal civil, remplaçant M. Fennellier, président. Les assesseurs seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture. Les présidents des bureaux de vote seront choisis par le bureau central.

Le scrutin du premier tour sera clos à midi. S'il y a lieu, il sera procédé à un deuxième tour, de 14 heures à 17 heures.

On sait qu'au deux premiers tours, la majorité absolue (la moitié plus un des suffrages exprimés) est nécessaire pour assurer l'élection.

Au troisième tour, de 19 à 20 heures, la majorité relative suffit.

Le nombre des électeurs est de 2.535, soit 24 députés, 57 conseillers généraux, 76 conseillers d'arrondissement et 2.378 délégués sénatoriaux, désignés par les conseils municipaux et se décomposent comme suit par arrondissement : Arvesnes, 394; Cambrai, 327; Douai, 246; Dunkerque-Hazebroeck, 407; Lille, 648; Valenciennes, 356.

LES HORAIRES DES TRAINS

Pour permettre aux délégués sénatoriaux d'arriver en temps utile à Lille, pour participer au premier tour de scrutin, des trains spéciaux seront mis en marche.

Le rapatriement des délégués sénatoriaux se fera le même jour, par les trains du service régulier en cas de premier et second tour et par des trains spéciaux en cas de troisième tour de scrutin et de scrutin supplémentaire.

En ce qui concerne notre région, voici les horaires de ces trains : Départ de Lille (par 321) à 23 h. 26. — Tourcoing-Voisyvieux, 0.10; Tourcoing-Fresnes, 0.18; M. A. Fieschi, 0.22; Roncq, 0.27; P.A. Pellegrin, 0.32; Halluin, 0.37.

Lille, 23.43; La Madeleine, 23.53; Marquette, 23.57; Wambrechies, 23.01; Vert-Galan, 23.04; Quessoy-sur-Douai, 23.09; P.A. Delsolmont, 23.12; P.A. Ste-Marguerite, 23.17; Comines (France), 23.21.

LES RELATIONS ANGLO-RUSSSES

Londres, 25 mai. — La garde de police a été doublée autour de l'ambassade des Soviets à Londres, où les fonctionnaires continuent leurs préparatifs de départ.

La fermeture de l'Arcois

On mande de Moscou (officiel) à la « British United Press », que les Soviets ont décidé la fermeture des bureaux de l'Arcois de Londres.

La Chambre des Communes se prononcera aujourd'hui

M. Baldwin a exposé longuement aux Communes que les investigations menées depuis de longs mois et les pénalisations récentes à l'Arcois ont démontré que la délegation commerciale russe était un centre d'agitation communiste et d'espionnage.

La responsabilité du Gouvernement de Moscou étant pleinement établie, le Cabinet se voit obligé, en conséquence, de proposer à la Chambre la rupture des négociations et la dénonciation du traité de commerce avec les Soviets.

Les Communes se prononcèrent sans nul doute affirmativement jeudi.

UNE AUTO BROYEE PAR UN RAPIDE, PRES D'ARLES

Trois tués. Arles, 25 Mai. — La rapide 24, allant sur Paris, a tamponné à 3 kilomètres au nord d'Arles, au passage à niveau Massé-Monville, une automobile dans laquelle se trouvaient MM. Meyriac, docteur; Benoit, masson; et Monnier, propriétaire à Mes-Peyrier. L'automobile a été réduite en miettes. Les trois passagers ont été tués.

Une manifestation franco-australienne

M. Tardieu pose la première pierre de l'Hôtel de ville de Villers-Bretonneux. M. Tardieu, ministre des Travaux publics a procédé à l'inauguration des écoles et à la pose de la première pierre de l'Hôtel de Ville de Villers-Bretonneux.

Il était assisté de Sir George Fairbairn, agent général de l'Etat de Victoria (Australie).

M. Tardieu, dans son discours, a rendu un vibrant hommage au rôle efficace tenu par l'Australie pendant la guerre, au courage des troupes australiennes et à la générosité de cet Etat qui, avec la ville de Malbonra, a affecté près de 15.000 livres sterling à la reconstruction de Villers-Bretonneux.

Un dompteur attaqué par un lion à Strasbourg

Grièvement blessé, il réussit à s'échapper. Strasbourg, 25 mai. — Un accident très grave s'est produit au cirque Gaby. Le dompteur Jacques Sauter travaillant les lions, lorsqu'un de ceux-ci, Haras, se jeta sur lui et lui fit de nombreuses blessures.

Bien que souffrant terriblement, M. Jackson ne perdit pas son sang-froid. Il put saisir une corde que lui lancèrent des acrobates qui se trouvaient au-dessus de la cage et put escalader la grille, non sans lui encore être blessé par Haras et l'autre lion, Sultan, qui s'acharnaient contre lui.

Des cow-boys mexicains engagés par ce cirque tirèrent plusieurs coups de revolver sur les deux fauves, dont l'un, Sultan, fut par deux fois atteint.

A peine hors de danger, le dompteur épuisé s'évanouit. Il fut transporté aussitôt à l'hôpital, où des injections antitétaniques lui furent faites. Mais son état est si grave que les médecins ne peuvent encore se prononcer.

La Commission du suffrage universel se réunira le 9 juin.

Le sort de Nungesser et Coli. Un avion aurait été vu le 9 mai à proximité du cap Pine. Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 25 mai. — Le schooner, dans lequel se trouvait l'avion le 9 mai, à 80 milles du cap Pine. Le Gouvernement s'est enquis.

On est sans nouvelles de l'aviateur de Pinède

Rome, 25 Mai. — On mande de Horta (Agores) à l'Agence Stefani : « Aucune nouvelle n'est parvenue ce matin qui soit susceptible de modifier les renseignements précédemment donnés ici au sujet de l'aviateur de Pinède. »

A propos du retour en France de M. Doriot

Paris, 25 Mai. — D'après des renseignements recueillis dans les milieux officiels, il y a tout lieu de croire que le député, signifié du nom de M. Doriot, expédié le 22 mai de

L'AGITATION COMMUNISTE

LES POURSUITES CONTRE M. DORIOT

M. BARTHOU EST ENTENDU PAR LA COMMISSION DES POURSUITES

Paris, 25 Mai. — M. Louis Barthou, garde des sceaux, a été entendu ce matin par la Commission des poursuites.

Le ministre de la Justice a commencé par déclarer que des circonstances exceptionnelles et graves lui avaient fait un devoir d'insister pour son audition et pour la remise personnelle du dossier qu'il avait constitué. Il n'était pas dans son intention, lié par les précédents, de soutenir des accusations par la discussion des preuves, mais il ne serait pas de son rôle en exposant les raisons générales qui avaient déterminé les décisions du gouvernement unanime et solidaire.

Le cas Doriot

Cette déclaration faite, M. Louis Barthou s'est expliqué successivement sur l'affaire Doriot et sur les autres poursuites. Le dossier Doriot, que le ministre a remis à la Commission, est constitué par des documents émanant du ministre des Affaires étrangères et du ministre des Colonies, qui établissent la campagne d'excitation à la révolte, soit des troupes françaises, soit des populations soumises en Indo-Chine au protectorat français.

Le ministre de la Justice a particulièrement insisté sur le rapport du 30 mars 1927, où M. Pasquier, gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine, a groupé une série importante de documents qui généralisent et corroborent la demande introduite par le procureur général de Paris.

M. Louis Barthou a demandé à la Commission de publier au moins ce rapport en annexe, pour que la Chambre puisse juger en toute connaissance de cause les responsabilités encourues par M. Doriot.

Les autres poursuites. Quant aux autres poursuites, le garde des sceaux n'est pas entré dans des détails. Il a tenu seulement à protester contre le reproche qui a été fait au gouvernement de poursuivre des délits d'opinion. Il ne s'agit pas ici de doctrines qui seraient en droit à la liberté, mais d'une campagne systématique et continue qui a pour but avoué la désorganisation par la révolte des forces de défense nationale.

Cette propagande antimilitariste a préoccupé les ministres de la Marine et de la Guerre, dont les lettres pressantes figurent au dossier du ministre de la Justice.

C'est sur leurs instances réitérées, dont il a fourni les preuves à la Commission, qu'il a, en plein accord avec tout le gouvernement, ouvert des poursuites, dont il assume hautement la responsabilité.

La question qui se posera devant la Chambre, a dit M. Louis Barthou, en terminant, est celle de savoir si l'impunité protégée par l'immunité parlementaire doit être continuée à des exécutifs qui auroient reçu leur mot d'ordre de l'étranger, ou si l'on ne faut pas assurer enfin, par une répression égale pour tous, le respect de la loi et la sécurité nationale.

Les condamnations non exécutées. Après l'exposé du garde des sceaux, M. Poitou-Duplessy lui a dit que certains membres de la Chambre, dont il croyait simplement devoir rapporter l'impression, s'étonnaient que le gouvernement demandât des poursuites nouvelles, sans faire exécuter les peines prononcées définitivement contre certains députés.

M. Barthou a répondu que s'il était intervenu le tribunal par des documents décisifs que toutes les peines définitives ont été exécutées dans tous les ressorts.

Quant aux parlementaires, deux seulement ont été condamnés définitivement. Leur situation est celle-ci : M. Marcel Cachin a été condamné par un délit commis en 1922. Mais l'immunité sur l'interprétation de l'immunité de 1924, par rapport à la loi de 1894, avait décidé les gouvernements précédents à laisser cette catégorie de condamnés bénéficier des dispositions de la loi d'amnistie.

Quant à M. Vaillant-Couturier, ayant eu deux blessures et deux citations, il est nettement amnistié par la loi.

L'audition de M. Barthou par la Commission des poursuites contre des communistes, n'a donné lieu, ce matin, à aucune déclaration.

Il a été simplement pris acte des déclarations du garde des sceaux. C'est seulement dans sa prochaine séance, qui aura lieu vraisemblablement d'ici quelques jours, que la Commission sera susceptible de prendre une décision, après avoir pris connaissance des premières conclusions de son rapporteur, M. Ernest Lafont, député socialiste-communiste de la Loire.

LES PRIX DU BEUF DU VEAU ET DU MOUTON

Paris, 25 Mai. — La Commission de surveillance des prix a tenu séance à la préfecture de police, sous la présidence de M. Chappé.

La grosse discussion porta sur le prix de la viande. Il est ressorti que le gros bétail étant abondant, on devra prochainement enregistrer une diminution sur le prix du veau, du veau et du mouton.

En conséquence, les représentants du syndicat des restaurateurs à prix fixe de Paris, ont pris l'engagement de baisser leurs prix.

LE PETIT CONGRÈS ANNUEL du Comité exécutif du Parti radical-socialiste

DISCOURS DE M. MAURICE SARRAUT

Paris, 25 mai. — Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste tient, aujourd'hui, son petit congrès annuel, sous la présidence de M. Maurice Sarraut, président du parti.

Deux cents délégués environ sont présents dans la salle au moment où M. Maurice Sarraut déclare la séance ouverte.

Un remarque parmi eux plusieurs des élus du parti au Parlement, et notamment M. Delebarre, etc.

DISCOURS DE M. SARRAUT

En ouvrant la première séance du petit congrès, M. Maurice Sarraut, sénateur de l'Aude, président du comité exécutif, a prononcé un important discours dans lequel il examine les différents problèmes politiques de l'heure.

Le parti radical, dit-il, considère comme tellement vital pour la République la réforme du scrutin, qu'il n'a pas à se faire une question de discipline stricte pour ses élus.

M. Sarraut note que par une récente heureuse loi le parti radical a obtenu le droit de participer au scrutin d'arrondissement.

M. Sarraut a été étonné contre la campagne poursuivie par la droite, faisant dire, d'insolentes invectives à un coup de force à M. Poincaré, et menaçant le gouvernement de le renverser s'il ne leur accède pas à la réforme électorale.

A propos du communisme, M. Sarraut déclare : Quant à ceux des chefs communistes qui pourraient méridionnellement, par un effort de rapprochement des socialistes vers les autres forces de gauche, il n'y a pas de place, en effet, entre le parti de la droite et le parti d'extrême gauche et les partis d'extrême droite.

Au point de vue international, le président du parti radical exprime avec satisfaction la continuation de la politique d'accord européen, qui rapproche les liens matériels et efface les haïnes entre anciens ennemis. Il constate qu'elle guide toute notre action internationale.

Nous devons demeurer constamment fidèles à l'esprit de Locarno.

M. Maurice Sarraut termine en formulant le vœu que cette dernière année de législature apporte au pays républicain les réformes qu'il attend.

D'abord le vote du scrutin d'arrondissement. Ensuite la refonte de notre organisation ministérielle dans le sens démocratique qu'a voulu la Chambre.

Le parti radical et socialiste a tenu son premier congrès de son histoire, le 12 mai 1927, au moment où l'adoption du service d'un an n'a été pas seulement les charges de pays, mais fortifiera la défense nationale elle-même.

Le président du Comité exécutif, qui se propose pour le vote rapide de la loi sur le scrutin d'arrondissement, pour le vote de cette proposition la participation aux bénéfices des travailleurs, pour la réalisation de l'école unique.

Les lois laïques en Alsace et en Lorraine. L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission d'Alsace-Lorraine.

M. Dreyfus, délégué de Mulhouse, rapporteur, insiste sur la nécessité d'attribuer en Alsace les lois laïques et d'y développer l'enseignement du français.

Nous nous avons donné la France, conclut-il, donnez-nous maintenant la République.

On met ensuite aux voix la motion dans ce sens présentée par la commission d'Alsace-Lorraine. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Parmi les nombreuses résolutions votées, on adopte ensuite celle présentée par M. Doucard, relative aux régions libérées.

Le congrès adopte des dispositions de M. Léauté relatives aux pouvoirs des députés élus au congrès et au vote par mandats.

On passe à la discussion sur la situation financière. M. Nogaro, député des Hautes-Pyrénées, pense que seule la stabilisation pourra donner au pays sa sécurité économique.

M. Sellier (Nord) approuve pleinement l'intervention de M. Nogaro.

M. Georges Bonnet, ancien ministre du Budget du cabinet Poincaré vient faire justice des espoirs de revalorisation encouragés par certains. Pour la stabilisation, il croit qu'il serait dangereux de la faire trop rapidement.

M. Caillaux est d'accord à la fois avec MM. Bonnet et Nogaro et il demande que soit introduite dans la motion qui sera votée, une précision indiquant que la stabilisation ne devra être faite que lorsque les conditions nécessaires seront réalisées.

La motion de M. Nogaro, modifiée dans le sens indiqué par M. Caillaux, est adoptée à l'unanimité moins 22 voix.

La discussion est renvoyée à 21 h. Séance levée à 19 h. 10.

La deuxième séance est ouverte à 21 h. 25. M. Albert Millhaud, député de l'Hérault met l'assemblée au courant des travaux de la Commission du suffrage universel de la Chambre.

On reprend la discussion financière. M. Marguène, député de la Marne, estime qu'avec un taux d'escompte élevé, on arriverait à la baisse des prix, les affaires devenant plus difficiles. Il propose une résolution demandant que les élus du parti poursuivent les œuvres nécessaires : 1° En dotant d'une organisation nationale, selon les formes industrielles modernes, les diverses branches de la production faisant l'objet d'organisations générales privées : charbon, fer, etc...; 2° Pour que les monopoles d'Etat soient transformés en des exploitations industrielles d'Etat modernes; 3° Pour pratiquer, en matière de tarifs douaniers, une protection pour dériver juste suffisante pour permettre le développement normal de notre industrie et insuffisante pour empêcher un relèvement du coût de la vie.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

LA FOIRE AUX PLAISIRS au profit des Dispensaires anti-tuberculeux

LES REMERCIEMENTS

Le Comité des Dispensaires Anti-tuberculeux nous prie d'insérer la note suivante :

Le Comité des fêtes organisées au profit des Dispensaires anti-tuberculeux a eu l'honneur d'annoncer au public que le résultat financier dépasse toutes ses espérances.

Il remercie chaleureusement ses généreux donateurs et principalement tous ceux qui ont bien voulu prêter leur concours effectif à la fête.

Il se souvient les dames et jeunes filles affectées aux comités de vente, parées avec tant de goût et dont les charmes et l'adresse ont apporté le gros de la recette; que ce soient les serveurs et servantes, aides incomparable du buffet et du bar; les chefs et leurs acolytes qui ont accepté et gentiment dirigé le tir à la carabine, la vente des pommes de terre frites, la confiserie, le jeu de pêche, le Guignol; les animateurs des attractions et leurs mignonnes élèves; M. et Mme Huber Desruelles et surtout M. et Mme Jean Desruelles, qui étaient de tout et partout.

Merci à Monsieur le Maire de la Ville de Roubaix et à tous ses chefs de services qui ont été si aimablement à sa disposition la salle, ses lumières, ses drapeaux et ses arbutus d'agrément.

Merci aux commerçants qui nous ont apporté leur aide pour la fourniture des comptoirs, le buffet et l'ornementation de la salle.

Merci enfin à la presse et particulièrement au « Journal de Roubaix » qui, très gracieusement, a bien voulu ouvrir ses colonnes à toutes les communications.

Que tous soient assurés de la reconnaissance des malheureux auxquels la recette procurera tant de soulagement.

La cérémonie de Lorette

Nous rappelons succinctement le programme des différentes cérémonies qui doivent se dérouler aujourd'hui jeudi sur la colline de Lorette.

A 10 h. 30, arrivée de Mgr Julien, évêque d'Arras et de très nombreuses personnalités, et bénédiction de la basilique.

A 11 h., messe en plein air pour les morts de la Grande Guerre et en particulier pour le général Maistre et les officiers et soldats du 21<sup>e</sup> corps d'armée. Exécution de la messe de « Requiem » du maître Alexandre Georges, par 500 exécutants.

A 11 h. 45, bénédiction de la cloche destinée à la chapelle, exécution de la cantate « Lorette », poème d'Emile Poitevin, musique d'Alexandre Georges.

A 14 h. 30, arrivée du cortège officiel sur la colline; inauguration du monument élevé à la mémoire du général Maistre, sous la présidence du maréchal Pétain.

Discours par M.